



PANAFRICAIN DES ETUDES DE MARCHES



CODE DE CONDUITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gbessia Kondebougni, Matoto



+224 620 451 485



cabinet.pem@gmail.com



www.pemsarl.com

Code de Conduite du Conseil d'Administration

Le **Code de Conduite du Conseil d'Administration** est un document stratégique qui définit les responsabilités, obligations et processus décisionnels des membres du conseil, garantissant une gouvernance éthique et alignée avec les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Ce code a pour vocation de formuler des principes directeurs qui encadrent le rôle et le comportement des administrateurs, assurant ainsi que leurs actions répondent pleinement aux attentes des parties prenantes et aux valeurs fondamentales de l'organisation. Il établit un cadre pour :

- **Les responsabilités des administrateurs** : inclure la prise de décisions éclairées et objectives, la supervision des activités de la direction générale et l'évaluation régulière des performances organisationnelles.
- **Les obligations fondamentales** : respecter les lois et réglementations applicables, maintenir la confidentialité des informations sensibles et prévenir tout conflit d'intérêts susceptible de nuire aux intérêts de l'entreprise.
- **Les processus décisionnels** : formaliser des approches et critères pour garantir que toutes les décisions soient prises dans un esprit de transparence, d'indépendance et de collégialité.

Ce code encourage un comportement exemplaire des membres du conseil et met l'accent sur :

- **L'intégrité et l'exemplarité** : les administrateurs doivent agir de manière honnête, respectueuse et cohérente avec les valeurs éthiques de l'entreprise.
- **La responsabilité envers les parties prenantes** : s'assurer que les décisions prises sont dans l'intérêt à long terme de l'entreprise, de ses employés, investisseurs, clients et partenaires.
- **La collaboration** : promouvoir une communication ouverte et constructive entre les membres, facilitant un travail collégial et efficace.

En adoptant ce Code de Conduite, l'organisation s'assure que son Conseil d'Administration agit comme un pilier central de la gouvernance, en guidant les orientations stratégiques et en veillant à la protection des intérêts de toutes les parties prenantes. Il contribue également à renforcer la crédibilité et la réputation de l'entreprise, à la fois sur le plan interne et externe.

Le Directeur Général

